

**Province de Québec
Municipalité de
Sainte-Cécile-de-Milton**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton, Province de Québec, le lundi 9 novembre 2020 à compter de 19 heures 30.

PRÉSENCES: Mme Ginette Prieur, conseillère siège no 1, M. Sylvain Roy, conseiller siège no 2, Mme Johanna Fehlmann, conseillère siège no 3, Mme Jacqueline Lussier Meunier, conseillère siège no 4, M. Claude Lussier, conseiller siège no 5 et M. Sylvain Goyette, conseiller siège no 6, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, maire.

M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

4 personnes assistent à la séance.

ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, que l'assemblée soit ouverte.

Il est 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-323 MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum étant atteint,

Il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

Modification :

Adoptée à l'unanimité

2020-11-324 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

Il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-325 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES D'OCTOBRE 2020 ET DU RAPPORT MENSUEL DE DÉLÉGATION 538-2015

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état des revenus et dépenses d'octobre 2020, ainsi que le rapport des paiements effectués et la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2020-11-326 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31-10-2020

Le directeur général dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton les états comparatifs des revenus et dépenses au 31-10-2020 suivant l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2020-11-327 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser les déboursés du mois d'octobre 2020 pour un montant total de 23 404.03 \$.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Adoptée à l'unanimité

2020-11-328 **FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MME ISABELLE MARTIN AU POSTE DE RESPONSABLE LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-06-167 le conseil autorisait l'embauche de Mme Isabelle Martin à titre de responsable loisirs, vie communautaire et communications, poste régulier temps complet, et la période de probation de six mois devant se terminer le 10 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de gestion des ressources humaines à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de Mme Isabelle Martin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

DE confirmer Mme Isabelle Martin à titre d'employée régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-329 **DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport de gestion contractuelle 2019.

2020-11-330 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL À PARTIR DU 24 DÉCEMBRE 2020 ET LA RÉOUVERTURE LE 5 JANVIER 2021**

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes, soit à partir du 24 décembre 2020 et la réouverture le 5 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-331 **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 613-2020 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Avis de motion est donné par M. Sylvain Goyette, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 613-2020 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021.

2020-11-332 **EMPRUNT TEMPORAIRE AU FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de rencontrer nos obligations financières dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE nous avons des sommes à recevoir à titre de subvention pour des travaux qui ne sont pas encore terminés;

CONSIDÉRANT QUE nous devons supporter des taxes qui ne sont pas toujours acquittées dans les délais;

CONSIDÉRANT QU'EN utilisant le fonds de roulement, on évite de payer des intérêts sur les facilités de crédit;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à ces besoins, il sera nécessaire d'emprunter, et ce de façon temporaire au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint doit aviser le conseil avant de procéder;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1094, alinéa 2 du Code municipal permet à une municipalité d'emprunter à son fonds de roulement une somme en attendant la perception de revenus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général adjoint à utiliser un montant au fonds de roulement lorsque celui-ci n'est pas affecté afin de compenser tout découvert du compte

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

courant. Le fonds de roulement doit être remboursé dès que les sommes à recevoir sont perçues.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-333 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE AVEC LA FQM POUR 2021**

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal* permet à une municipalité d'adhérer à un contrat d'assurance collective avec la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime pour le renouvellement de l'année 2021 et qu'en conséquence, la Municipalité désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE les employés et le conseil désirent renouveler le contrat d'assurance maladie avec option A (soins dentaires) et ajout des soins visuels;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé Mme Ginette Prieur et unanimement résolu;

D'adhérer au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2021 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

D'autoriser la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

D'accorder à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

LA présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-334 **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE CONTRÔLE ANIMALIER POUR 5 ANS (2021 À 2025)**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de la SPA des Cantons pour un service sur appel pour 5 ans, soit de 2021 à 2025;

CONSIDÉRANT la liste des prix 2021 annexée à l'offre de services sur appel reçue le 5 octobre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, de renouveler l'entente pour le contrôle animalier avec la SPA des Cantons pour 5 ans, soit de 2021 à 2025, pour un service sur appel et de payer annuellement les frais de 250.00 \$ + les taxes si applicables.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-335 **AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL À CONSTRUCTION BLANCHARD ET FRÈRES 1994 INC. – TRAVAUX AU 31 RUE PRINCIPALE – SCM-2019-12**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-08-231 le conseil octroyait le contrat SCM-2019-12 à Construction Blanchard & Frères pour les travaux au 31 rue Principale, pour un montant de 102 912.05 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans sa totalité et que nous avons reçu de Construction Blanchard & Frères une facture de 55 111.69 taxes incluses et une autre de 9 158.20 \$ taxes incluses s'y rapportant.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Lussier Meunier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le paiement final à Construction Blanchard & Frères de 64 269.89 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-336 **AUTORISATION DE PAIEMENT À BDJ MÉNARD INC. – SCM-2020-33 – ACHAT ET INSTALLATION D'UNE LAME À NEIGE POUR LE CAMION FORD F-150 – 2012 (ROUGE)**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-09-268 le conseil octroyait le contrat SCM-2020-33 à BDJ Ménard inc., pour un montant de 11 165.22 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Roy, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à BDJ Ménard inc., au montant de 11 165.22 \$ taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'une lame à neige pour le camion Ford F-150 – 2012 (rouge).

Adoptée à l'unanimité

2020-11-337 **CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2021**

Il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Johanna Fehlmann que pour l'année 2021 le conseil maintienne sa politique de tenir les séances ordinaires, sauf exception, le deuxième lundi du mois à 19h30. Les dates choisies seront donc les suivantes :

18 janvier	12 juillet
8 février	9 août
8 mars	13 septembre
12 avril	12 octobre
10 mai	8 novembre
14 juin	6 décembre
13 décembre (extraordinaire) Budget	

Adoptée à l'unanimité

2020-11-338 **AUTORISATION DE PAIEMENT À ENTREPRISE C. PROVOST – SCM-2020-44 – NETTOYAGE DE GARDE-FOUS ET D'ACCOTEMENTS**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire nettoyer les garde-fous et les accotements sur les voies publiques de la Municipalité de Sainte-Cécile de Milton afin d'éviter des accumulations d'eau et ainsi prévenir d'éventuels accidents;

CONSIDÉRANT QUE le comité voirie recommandait la réalisation desdits travaux avant le printemps 2021;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Entreprise C. Provost au montant de 11 787.81 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Entreprise C. Provost., au montant de 11 787.81 \$ taxes incluses, pour le nettoyage de garde-fous et d'accotements sur les voies publiques de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-339 **AMI-BUS – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 – VILLE MANDATAIRE – TARIFICATION – MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil confirme la participation de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au transport adapté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu,

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

DE désigner la Ville de Granby comme Ville mandataire;

D'adopter les prévisions budgétaires d'Ami-Bus inc. pour l'année 2021;

D'adopter la tarification demandée par Ami-Bus inc. pour l'année, soit de 6.00 \$ du passage, 114.00 \$ pour le livret de 20 passages, 216.00 \$ pour celui de 40 passages et la gratuité chez les enfants de 6 ans et moins;

DE confirmer le mandat donné à Ami-Bus inc. pour les transports adaptés, collectifs, nolisés et d'urgence; soit tel que décrit dans « l'Entente-services en transport de personnes » signé par la Municipalité pour les années 2019 à 2021.

DE confirmer une contribution financière de 10 403.00 \$ + IPC 2020* pour l'année 2021;

DE mandater Mme Ginette Prieur, conseillère municipale, pour le représenter sur le conseil d'administration d'Ami-Bus inc.

**À noter que cette année exceptionnellement, l'indexation de la contribution municipale sera fixée à la variation de l'IPC au Québec pour l'année 2020 et celle-ci ne sera donc connue qu'au début de l'année 2021, étant donné que le « programme d'aide d'urgence en transport collectif de personnes » (en contexte de pandémie de COVID-19) indique cette condition comme éligibilité au dit programme. Ce programme vise notamment à pallier les pertes de recettes tarifaires provenant des usagers et résultant de la pandémie de COVID-19.*

Adoptée à l'unanimité

2020-11-340

ENTÉRINER LE PAIEMENT À SURFACES SPORTIVES PRÉVOST INC. – SCM-2020-35 – LIGNES PERMANENTES TERRAIN DE SOCCER À L'ÉCOLE STE-CÉCILE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-09-260 le conseil octroyait le contrat SCM-2020-35 à Surfaces sportives Prévost inc., pour un montant de 19 430.78 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT la facture reçue de Surfaces sportives Prévost inc. au montant de 19 430.78 \$ taxes incluses à laquelle une réduction de 2% est offerte si le paiement est effectué dans un délai de dix jours.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Surfaces sportives Prévost inc., au montant de 19 042.16 \$ taxes incluses, pour la mise en place de lignes permanentes pour le terrain de soccer à l'école Ste-Cécile.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-341

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2020-10-304 - AUTORISATION D'UNE BANQUE D'HEURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL À DAVE WILLIAMS – INFRASTRUCTURE - CIVIL

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-10-304 le conseil mandait M. Dave Williams pour une banque d'heures en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels concernant cette résolution a été transmise au conseil après les délibérations;

CONSIDÉRANT QUE pour une complète transparence le conseil a décidé d'abroger ladite résolution et de la représenter au conseil du 9 novembre 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'abroger la résolution 2020-10-304.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-342

AUTORISATION D'UNE BANQUE D'HEURES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL À DAVE WILLIAMS – INFRASTRUCTURE - CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des besoins ponctuels en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels en génie civil déposée le 13 octobre 2020 par M. Dave Williams comprend plusieurs propositions;

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE la proposition retenue consiste à utiliser une banque d'heures de 35 heures pour une période de 6 mois, renouvelable 6 mois, au tarif de 85 \$ / heure.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, de mandater M. Dave Williams à assister la direction générale dans ses besoins en génie civil.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-343 MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mettre en place un comité de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QUE ce comité sera formé d'un cadre, un élu, un col blanc et un col bleu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser la mise en place dudit comité.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-344 AUTORISATION DE PAIEMENT FINAL À J.C. OSTROWSKI INC – CONTRAT SCM-2020-24 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-160 le conseil octroyait le contrat SCM-2020-24 à J.C. Ostrowski Inc. pour les travaux d'aménagement paysager des terrains municipaux, au montant de 94 268.68 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans sa totalité et que nous avons reçu de J.C. Ostrowski Inc. une facture de 58 757.97 taxes incluses et une autre de 4 599.00 \$ taxes incluses pour des travaux supplémentaires qui ont été autorisés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement final à J.C. Ostrowski Inc. de 63 356.97 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-345 ALIÉNATION DU TRACTEUR KUBOTA 1999

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton doit procéder par résolution à l'aliénation de tout bien lui appartenant, à titre onéreux;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres fut lancé le 27 octobre 2020 pour le tracteur L3010 1999 et ses équipements et que les soumissions devaient être déposées à l'hôtel de ville au plus tard le 5 novembre 2020 à 16h00;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire a déposé une offre et qu'elle respecte les conditions de l'appel d'offres.

CONSIDÉRANT QU'AUX fins d'aliénation aux livres comptables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, le conseil accepte l'offre de M. Bruno Lussier à l'effet que le tracteur Kubota 1999 incluant ses équipements (chargeur, fourches et souffleur arrière) utilisés par les travaux publics, soit vendu pour un montant de 15 774.57 \$ taxes incluses,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu,

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint, à signer tous les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton afin de procéder à cette aliénation.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-11-346 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-39 DE GRÉ À GRÉ À ARRI CONSTRUCTION POUR L'ACHAT D'UNE MARQUISE POUR L'ENTRÉE DES EMPLOYÉS AU 112 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire sécuriser l'entrée des employés lors de chutes de neige et de glace;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'ARRI construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la réalisation desdits travaux soit faite par le même entrepreneur que celui qui a réalisé les travaux pour la toiture de l'Hôtel de Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2020-39 de gré à gré à ARRI construction pour un montant de 16 757.61 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-347 **DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 - FINAL TRAVAUX DE LA NOUVELLE RUE ENTRE LES RUES BOULAIS ET BAGATELLE – SCM-2019-04**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 2019-07-192, le Conseil octroyait le contrat SCM-2019-04 pour la construction d'une nouvelle rue entre les rues Boulais et Bagatelle;

CONSIDÉRANT QU'UNE quatrième et dernière facture du contrat a été reçue le 22-10-2020;

CONSIDÉRANT QUE la demande de paiement a été autorisée par Dave Williams, ing.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Dexsen de 40 653.27 \$ taxes incluses, pour le 4e et dernier versement du contrat SCM-2019-04.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-348 **ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-47 DE GRÉ À GRÉ À PAVAGE MONTÉRÉGIE INC. – PAVAGE DES RUES BÉLAND, RACINE ET 1^{ER} RANG EST**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder au pavage des rues Béland, Racine et 1^{er} Rang Est avant l'hiver;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions;

ENTREPRISES	\$ TAXES INCLUSES
Pavage Montérégie inc.	13 739.51 \$
Asphalte des Cantons	13 771.61 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2020-47 de gré à gré à Pavage Montérégie inc. pour un montant de 13 739.51 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-349 **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2020-49 POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES VOIES PUBLIQUES À RÉALISER EN 2021 ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SCM-2020-51 POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) PONCEAUX SUR LE 6^E RANG**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réaliser en 2021 le pavage des voies publiques Haut-de-la-rivière Nord, Haut-de-la-rivière Sud, 6^e Rang et rue Racine ainsi que procéder au remplacement de deux ponceaux sur le 6^e Rang et pavage du rond-point Béland

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à initier le processus d'appel d'offres public SCM-2020-49 et celui SCM-2020-51.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-350 **AUTORISATION DE PAIEMENT À HUARD EXCAVATION INC. – SCM-2020-46 – MISE EN PLACE D'UNE CONDUITE PLUVIALE RUE RACINE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire canaliser une portion du fossé de la rue Racine et rendre conforme le ponceau existant;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois (3) soumissions;

ENTREPRISES	\$ TAXES INCLUSES
Huard Excavation inc.	7 220.43 \$
Pousse vert Dany Allard inc.	12 646.10 \$
Transport et excavation Ben-Benny inc.	16 774.72 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Claude Lussier et unanimement résolu, d'autoriser le paiement à Huard Excavation inc., au montant de 7 220.43 \$ taxes incluses, pour la mise en place d'une conduite pluviale rue Racine.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-351 **RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 2020**

L'inspecteur en bâtiment fait rapport des permis émis durant le mois d'octobre 2020 soit :

Permis d'addition d'un bâtiment 2

Permis de brûlage 1

Permis de construction 2

Certificat d'autorisation de démolition 1

Demande de dérogation mineure 7

Permis de rénovation 8

Permis d'installation septique 2

Pour un total de 23 permis et une valeur totale de 1 285 701.00 \$.

2020-11-352 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 17-09-2020**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal.

2020-11-353 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G-100**

Soumis : Projet du Règlement numéro 615-2020 modifiant le règlement général numéro G-100.

Avis de motion est par les présentes donné par M. Sylvain Roy que lors d'une prochaine séance de ce conseil sera proposé pour adoption le Règlement numéro 615-2020 modifiant le règlement général numéro G-100 étant un règlement uniformisé ayant pour objet de modifier le règlement uniformisé de manière à harmoniser les dispositions avec celles reliées à certaines bandes de protection naturelles, celles de la *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* et des règlements en découlant ainsi que celles de la *Loi visant à favoriser la*

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et de ses règlements d'application. Le règlement vise également à préciser certaines dispositions en lien avec la consommation d'alcool, la projection de sources de lumière, en plus d'assouplir les règles applicables pour la vente à l'extérieur de produits alimentaires saisonniers.

Le projet de ce règlement est également déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

2020-11-354 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°DPDRL200161 / Lot n° 3 557 143

Propriétaire : Rose Pratte
Adresse : 416, Route 137 Sud
Zonage municipal: AF-3

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne la propriété sise au 416 Route 137 Sud, soit le lot n° 3 557 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, comme indiqué au certificat de localisation préparé par Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, daté du 26 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite subdiviser ce lot, ayant une superficie de 6766.60 m² et deux frontages, l'un sur la Route 137 Sud et l'autre sur 1er Rang Ouest, en deux lots;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a rendu la décision n°162396, datée du 9 février 1990, ou elle autorise de lotir et l'utilisation à des fins autres qu'agricole, soit la construction d'une nouvelle résidence, sans aucun délai;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a pour objet d'autoriser la création de deux lots; le premier lot aura une superficie de 3000 m² et un frontage de 54.83 m sur la Route 137 Sud, et le deuxième lot aura une superficie de 3766.6 m² et un frontage de 32 m sur 1er Rang Ouest, comme indiqué dans le plan projet de lotissement préparé par Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, daté du 20 octobre 2020 (dossier R3810, minute 8857); au lieu d'une superficie de 5 ha et un frontage de 50 m, comme prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement 559-2017;

CONSIDÉRANT QU'À la date de la décision de la CPTAQ, le projet de lotissement était conforme au règlement de lotissement 246-054-84 en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL200161 concerne uniquement des dispositions spécifiées au Règlement de lotissement n° 559-2017 pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 55 du Règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL200161 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL200161 ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'application des dispositions du règlement de lotissement n°559-2017 portera un préjudice sérieux à la propriétaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Lussier, appuyé par M. Sylvain Goyette et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-355 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°DPDRL200185 / Lot n° 5 524 735

Propriétaires: Caméllia Ferland Bergeron / India Bergeron / Bianca Bergeron /
Marc Ferland
Adresse : 483, 1^{er} Rang Ouest
Zonage municipal : A-5

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE cette demande concerne la propriété sise au 483, 1^{er} Rang Ouest, soit le lot n° 5 524 735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, comme indiqué au rôle d'évaluation de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite régulariser l'implantation dérogatoire du garage existant construit en blocs de béton, comme indiqué sur le plan de localisation fourni;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a pour objet de réduire la marge latérale dudit garage à 0.58 m et 0.61 m, au lieu de 2 m comme prescrit à l'article 36 du règlement de zonage n° 560-2017;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du garage est rendue dérogatoire à la suite d'une opération cadastrale visant à séparer une aire de droit acquis conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL200185 concerne uniquement des dispositions spécifiées au Règlement de zonage n° 560-2017, pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 55 du Règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL200185 ne contrevient à aucun objectif du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure n° DPDRL200185 ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété aux propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE l'application des dispositions du règlement de zonage n° 560-2017 portera un préjudice sérieux aux propriétaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par M. Sylvain Roy et unanimement résolu, à la suite de la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver la dérogation mineure.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-356

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-41 DE GRÉ À GRÉ À MME AUDE KALCINA POUR LA CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES GÉORÉFÉRENCÉE SUR LES FOSSES SEPTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à la création d'une base de données géoréférencée sur les fosses septiques de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de services de Mme Aude Kalcina.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ginette Prieur, appuyé par Mme Jacqueline Lussier Meunier et unanimement résolu, d'adjuger le contrat SCM-2020-41 de gré à gré à Mme Aude Kalcina pour un montant de 750.00 \$ non taxable, soit un mandat de 25 heures.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-357

ADJUDICATION DU CONTRAT SCM-2020-48 DE GRÉ À GRÉ À QIDIGO – INTÉGRATION DU PROGRAMME DE GESTION DES LOISIRS AU NOUVEAU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT QU'UNE refonte du site Web de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton est présentement en cours et devrait être prête à l'usage dès janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons y intégrer un programme de gestion des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) soumissions concernant 2 options possibles pour la gestion et le paiement en ligne des activités de loisir;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Qidigo répond mieux à nos besoins;

ENTREPRISES	\$ TAXES INCLUSES
Qidigo	2 690.43 \$ / contrat de 3 ans

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Lithium	4 369.05 \$ / pour montage et mise en ligne
---------	---

CONSIDÉRANT QUE ce programme de gestion des loisirs diminuera le nombre d'heures de travail de la responsable des loisirs, de la vie communautaire et des communications à la préparation, la gestion des inscriptions et des annulations de chacune des programmations loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de gestion des loisirs sera accessible en tout temps pour les utilisateurs, donc aidera aux inscriptions;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de gestion des loisirs permettra la gestion des achats en ligne et confirmera les réservations, donc diminuera aussi le nombre d'heures de travail à la gestion des inscriptions à la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de gestion des loisirs permettra la gestion des inscriptions du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de gestion des loisirs nous fournira un portrait détaillé des utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de gestion des loisirs permettra d'avoir un calendrier pour tous les types de réservations et de tous les plateaux disponibles;

CONSIDÉRANT QUE ce programme de gestion des loisirs pourra être utilisé pour tous les types de cours ou événements payants ou non payants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Johanna Fehlmann, appuyé par Mme Ginette Prieur et unanimement résolu,

D'autoriser l'adjudication du contrat SCM-2020-48 à Qidigo, pour l'ajout du programme de gestion des loisirs au nouveau Site Web de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, soit la licence Qidigo au coût de 896.81 \$ taxes incluses par année pour un contrat de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

VARIA

a) M. Sarrazin rappelle aux citoyens de porter une attention au moment des collectes des déchets afin que les bacs ne soient pas sur l'accotement afin d'éviter les bris lors du déneigement.

b) M. Sarrazin rappelle également de respecter les normes d'installation des boîtes aux lettres afin que celles-ci ne soient pas endommagées par le déneigeur.

c) M. Sarrazin informe qu'il est interdit de stationner de nuit du 15 novembre au 15 avril de 23h à 7h afin d'éviter des désagréments lors du déneigement des voies publiques.

d) M. Sarrazin désire porter à l'attention des citoyens qu'il est important que nos voies publiques soient sécuritaires en modifiant nos habitudes de conduite. Il tient à informer les citoyens que la présence de la SQ sera accrue dans les prochaines semaines afin d'assurer cette sécurité.

e) M. Sarrazin mentionne qu'étant donné que notre région est passée maintenant au palier d'alerte maximale communément appelé « zone rouge », les séances publiques seront à nouveau à huis clos. En ce qui concerne l'hôtel de ville, elle demeurera ouverte en respect des consignes du gouvernement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1- Un citoyen demande qui est responsable de nettoyer les fossés et les ponceaux.

M. Sarrazin informe que le nettoyage des fossés est une responsabilité de la Municipalité tandis que le nettoyage des ponceaux est celui des citoyens.

MUNICIPALITÉ DE

SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2- Un citoyen demande s'il est possible d'offrir à nouveau le programme de don de sacs pour le ramassage des feuilles.

M. Sarrazin prend acte de la demande et ce projet sera évalué par le conseil.

3- Un citoyen demande si la Municipalité possède une procédure pour accompagner un employé en accident de travail par une personne-ressource de l'organisation.

M. Sarrazin informe que la Municipalité ne possède pas de procédure à ce sujet.

4- Un citoyen informe les élus que le gouvernement fédéral offre des véhicules usagés lorsqu'ils désirent s'en départir.

5- Un citoyen demande si la Municipalité a reçu des demandes d'implantation d'entreprises de transformation et de production de cannabis.

M. Sarrazin mentionne que nous avons déjà une entreprise dans ce domaine dans le parc PME et que nous étudions actuellement d'autres demandes que nous avons reçues.

6- Un citoyen félicite la Municipalité pour le nombre de permis émis jusqu'à présent cette année.

7- Un citoyen demande si le MTQ a procédé au nettoyage de leurs puisards sur la rue Principale.

Le directeur général mentionne qu'en effet, le nettoyage a été fait cette année.

8- Un citoyen demande des informations concernant l'entente avec Granby concernant les loisirs.

M. Sarrazin transmet les informations qui ont été présentées à la séance publique du mois d'octobre.

9- Un citoyen demande des précisions concernant l'obligation de garder une bande de verdure entre deux terrains.

M. Sarrazin prend acte de la demande et un suivi sera fait auprès du service de l'urbanisme.

10- Un citoyen demande si les travaux d'aménagement paysager que nous avons fait devant les édifices municipaux sont sous garantie.

M. Sarrazin mentionne que ces travaux sont effectivement sous garantie sauf si les corrections sont liées à un accident.

11- Un citoyen demande si des bornes seront installées pour identifier les entrées de nos stationnements pour la saison hivernale.

M. Sarrazin mentionne que cela est planifié chaque année avec l'entreprise de déneigement et les travaux publics.

12- Un citoyen demande si des gouttières seront ajoutées aux édifices afin de protéger les plates-bandes qui ont été aménagées dernièrement.

M. Sarrazin explique que l'ajout de gouttières est prévu.

13- Un citoyen demande s'il est possible d'ajouter un abri à l'entrée de l'hôtel de ville et du guichet afin de protéger les citoyens qui attendent à l'extérieur

M. Sarrazin mentionne que cela n'était pas prévu, mais que nous étudierons ce projet.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

2020-11-358 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Il est proposé par M. Sylvain Goyette, appuyé par Mme Ginette Prieur que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 heures 31.

Adoptée à l'unanimité

M. Paul Sarrazin
Maire

M. Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier